

Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté la résolution approuvant le projet particulier suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Projet particulier PPVL-2024-30 visant à permettre un bâtiment mixte de structure isolée situé aux 1796-1820-1834, chemin de Chambly (lots 3 221 520 et 3 221 519 (futur lot 6 630 175)) (district du Coteau-Rouge)	11 février 2025 9 avril 2025

2. Une copie de ce projet particulier peut être consultée sur <http://www3.longueuil.quebec/projets-particuliers-arrondissements> ou en faisant une demande à greffe.vl@longueuil.quebec.
Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 16 avril 2025.

Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil